

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
CÔTE-DE-GASPÉ TENUE EN SÉANCE RÉGULIÈRE LE MERCREDI
8 AVRIL 2020 À 16 H 42 PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

Sont présents à cette visioconférence :

Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Michèle Fournier, maire de Cloridorme
Dany Brousseau, maire de Petite-Vallée
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. RÉSOLUTION 20-51 – DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL
2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois décrété par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 16 h 42.

**3. RÉSOLUTION 20-52 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2020**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 8 avril 2020 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Déroulement de la séance du 8 avril 2020
2. Ouverture de la séance et vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 8 avril 2020 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2020
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2020

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

6. Acceptation des déboursés du mois de mars 2020
7. Adoption des états financiers 2019 des TNO
8. Report de la date pour le paiement des taxes des TNO
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 000 000 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2020
10. Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour une plus grande souplesse dans la gestion du volet 2 du Fonds Région et ruralité dans le cadre de la COVID-19
11. Demande de congé sans solde de la part d'une employée

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

12. Adoption du deuxième projet de règlement 04-120-05 : Règlement modifiant le règlement de zonage des territoires non organisés de la MRC
13. Avis de motion : Règlement 04-120-05 : Règlement modifiant le règlement de zonage des territoires non organisés de la MRC

C) Développement socioéconomique

14. État des programmes d'aide financière
15. Adoption des modalités du Plan d'atténuation des impacts financiers de la COVID-19
16. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux projets structurants
 - b) Fonds de soutien aux municipalités : Municipalité de Grande-Vallée – Mise en valeur de l'Anse de la rivière Grande-Vallée
 - c) Fonds éolien : Ville de Murdochville – Ligne électrique chemin du Lac York

D) Autres dossiers

17. Demande au ministre de la Famille pour prolonger le délai pour le dépôt de la politique familiale de la MRC et des mises à jour des municipalités locales
18. Contrat de service pour l'élaboration de la politique *Municipalité amie des aînés* de la MRC
19. Pré-inventaire du patrimoine bâti – Choix de la firme
20. Affaires nouvelles :
 - a) Autorisation de signature de l'entente relative au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - b) Adoption de la politique d'investissement du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - c) Adjudication du financement pour l'acquisition du 298 et 298-A, boulevard York Sud à Gaspé – Soumissions pour l'émission de billets
 - d) Ajout du budget au Plan d'atténuation de la COVID-19
21. Période de questions pour le public
22. Ajournement ou levée de la séance

4. RÉSOLUTION 20-53 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2020 soit et est adopté.

5. RÉSOLUTION 20-54 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MARS 2020

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2020 soit et est adopté.

6. RÉSOLUTION 20-55 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2020

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2020 suivant : MRC : 164 642,45 \$, TNO : 4 543,00 \$, Pompiers : 4 524,03 \$ et Sécurité publique : 4 940,30 \$ soient adoptés.

7. RÉSOLUTION 20-56 : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DES TNO

CONSIDÉRANT le projet d'états financiers déposé;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les états financiers des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé (TNO) au 31 décembre 2019 soient et sont adoptés tel que présentés.

8. RÉSOLUTION 20-57 : REPORT DE LA DATE POUR LE PAIEMENT DES TAXES DES TNO

CONSIDÉRANT la résolution 19-196 adoptée le 11 décembre 2019 déterminant le taux de taxation et le taux d'intérêt sur les soldes impayés pour les TNO;

CONSIDÉRANT les mesures mises en place pour atténuer la propagation de la Covid-19, dont la fermeture du bureau au public;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de reporter la date d'échéance de paiement des taxes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le taux d'intérêt applicable à tous les soldes impayés au 31 mars 2020 portent intérêt au taux de 0 % pour les mois d'avril et de mai 2020.

9. RÉSOLUTION 20-58 : RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 000 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 000 000 \$ qui sera réalisé le 15 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
19-210	1 000 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 19-210, la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	31 800 \$	
2022.	32 400 \$	
2023.	33 000 \$	
2024.	33 700 \$	
2025.	34 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	834 900 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 19-210 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. RÉOLUTION 20-59 : DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR UNE PLUS GRANDE SOUPLESSE DANS LA GESTION DU VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DANS LE CADRE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité annoncé par le gouvernement du Québec est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a reconnu, en 2015, les compétences en matière de développement local et régionale, y compris le développement économique;

CONSIDÉRANT que ces compétences doivent être reconnues à leur pleine valeur et intégrées dans les agissements des ministères et des organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT que le volet 2 du Fonds régions et ruralité est dédié au soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

CONSIDÉRANT les difficultés vécues par nos entreprises et organismes locaux dans cette période troublée par la COVID-19;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de faire preuve de souplesse et d'adaptation dans l'application des nouveaux programmes, dont le volet 2 du Fonds régions et ruralité et reconnaisse le leadership des élus municipaux en permettant aux MRC d'adapter le cadre de gestion à leur réalité territoriale.

11. RÉOLUTION 20-60 : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE LA PART D'UNE EMPLOYÉE

CONSIDÉRANT que madame Agnès Kourio est présentement en congé de maternité jusqu'au 17 mai inclusivement;

CONSIDÉRANT le manque de place en garderie dans la région;

CONSIDÉRANT que madame Kourio a déposé une demande de congé sans solde d'un maximum de douze mois en vertu de l'article 14.1 de la Politique de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que madame Kourio réintégrerait son emploi dès l'obtention d'une place en garderie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte la demande de congé sans solde de madame Agnès Kourio pour une période maximale de douze mois.

12. RÉOLUTION 20-61 : ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 04-120-05 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-120 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC

CONSIDÉRANT une demande de démolition et construction d'un chalet dont le permis est impossible à délivrer compte tenu de la disposition réglementaire actuelle sur l'aménagement aux abords des rivières à saumons et leurs principaux affluents;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'inclure une exception pour les baux délivrés par le MERN avant 2004;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou demande de modification a été reçu lors de la période de consultation publique du 16 au 27 mars 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le deuxième projet de règlement numéro 04-120-05 et que soit publié l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

13. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 04-120-05 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-120 DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller de comté Nelson O'Connor, que lors de la prochaine réunion du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé, sera présenté pour adoption le règlement numéro 04-120-05 : Règlement modifiant le règlement de zonage # 04-120 des territoires non organisés de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Enfin, une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du second projet de règlement numéro 04-120-05 a été remise à chaque membre du conseil de la MRC à la présente séance en date du 8 avril 2020.

14. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

15. RÉSOLUTION 20-62 : ADOPTION DES MODALITÉS DU PLAN D'ATTÉNUATION DES IMPACTS FINANCIERS DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation du coronavirus;

CONSIDÉRANT les impacts financiers de ces mesures sur les entreprises;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les petites entreprises et les travailleurs autonome à court terme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte les modalités du *Plan d'atténuation des impacts financiers de la Covid-19*, et ce rétroactivement au 27 mars 2020.

16. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 20-63 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

- CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à ruralité;
- CONSIDÉRANT l'ampleur des demandes reçues lors de l'appel de projets du printemps représentant 1,5 fois le budget disponible;
- CONSIDÉRANT le contexte entourant la Covid-19 et l'impact de celle-ci sur certains projets;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michèle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets suivants qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* :

- 1) Centre culturel Le Griffon – Acquisition d'équipements visant le maintien des activités hivernales au montant de 12 373 \$;
- 2) Club Vélocipeg – Développement des sentiers du bout du monde – Phase 5 au montant de 50 000 \$;
- 3) Office municipal d'habitation de Gaspé – Hébergement à Petit-Cap au montant de 50 000 \$;
- 4) Maison aux Lilas de l'Anse – Année 3 de la production maraîchère au montant de 18 000 \$;
- 5) Village en chanson de Petite-Vallée – Hébergement pour travailleurs culturels au montant de 50 000 \$;
- 6) Maison des aînés de Grande-Vallée – Renouvellement des équipements de télécommunication au montant de 24 351 \$;
- 7) Maison des aînés de Grande-Vallée – Agrandissement de l'établissement au montant de 50 000 \$;

QUE les autres projets présentés soient reportés;

QUE le projet présenté par la Société de gestion des rivières du Grand Gaspé soit refusé.

B) FONDS DE SOUTIEN DES MUNICIPALITÉS : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE – MISE EN VALEUR DE L'ANSE DE LA RIVIÈRE GRANDE-VALLÉE

REPORTÉ.

**C) RÉSOLUTION 20-64 : FONDS ÉOLIEN : VILLE DE MURDOCHVILLE –
LIGNE ÉLECTRIQUE CHEMIN DU LAC YORK**

CONSIDÉRANT le projet de Prolongement du réseau électrique au lac York présenté par la Ville de Murdochville;

CONSIDÉRANT que le projet a un impact significatif sur l'augmentation de la richesse foncière de la municipalité, permet l'ajout d'un service à la population et contribue au développement récréotouristique du lac York;

CONSIDÉRANT le montage financier présenté;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ le conseiller de comté Noël Richard

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 50 201 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Prolongement de la ligne électrique le long du chemin du lac York » dans le cadre du *Fonds éolien*.

**17. RÉSOLUTION 20-65 : DEMANDE AU MINISTRE DE LA FAMILLE
POUR PROLONGER LE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE LA POLITIQUE
FAMILIALE DE LA MRC ET DES MISE À JOUR DES MUNICIPALITÉS
LOCALES**

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagé dans la réalisation d'une politique familiale à l'échelle de la MRC qui doit être complétée au plus tard en mars 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC s'est également engagé dans la réalisation d'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC qui doit être complétée au plus tard en janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC vient tout juste de commencer ses travaux;

CONSIDÉRANT que les deux démarches sont très complémentaires et sollicitent souvent les mêmes intervenants;

CONSIDÉRANT que pour assurer une cohérence dans la réalisation des différentes étapes nous suggérons de faire les travaux pour les deux politiques en même temps;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministre de la Famille de prolonger le délai de réalisation de la politique familiale en janvier 2022.

18. RÉSOLUTION 20-66 : CONTRAT DE SERVICE POUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS DE LA MRC

- CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagé dans la réalisation d'une politique *Municipalité amie des aînés* à l'échelle de la MRC;
- CONSIDÉRANT que la MRC s'est également engagé à travailler à la mise à jour des politiques *Municipalité amie des aînés* des municipalités de Gaspé, Murdochville, Grande-Vallée, Petite-Vallée et Cloridorme;
- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une aide financière de la Direction générale des aînés et des proches aidants du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la réalisation de cette politique;
- CONSIDÉRANT que madame Sylviane Pison effectue présentement le même travail pour le compte de la MRC en ce qui concerne la politique familiale;
- CONSIDÉRANT que les politiques *Familiale* et *Municipalité amie des aînés* sont très complémentaires et nécessite des consultations auprès des mêmes groupes;
- CONSIDÉRANT les règles en vigueur pour l'octroi de contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé octroie un contrat de services à madame Sylviane Pison pour la réalisation de la politique *Municipalité amie des aînés* de la MRC et de la mise à jour des politiques des municipalités locales de la MRC pour la somme de 25 000 \$ taxes incluses;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente.

19. RÉSOLUTION 20-67 : PRÉ-INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI – CHOIX DE LA FIRME

- CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de produire un pré-inventaire du patrimoine bâti;
- CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 février 2020 auprès de deux firmes spécialisées et que deux soumissions ont été reçues dans le délai prescrit;
- CONSIDÉRANT que le comité de sélection s'est réuni le 7 avril 2020 et a procédé à l'analyse selon les règles d'adjudication de contrat de fourniture de services professionnels établies par le Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection et les résultats suivants :

<u>Firme</u>	<u>note technique</u>	<u>prix net</u>	<u>pointage final</u>	<u>rang</u>
Patri-Arch	95	41 391,00 \$	35	1

CONSIDÉRANT que le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de mandater le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme Patri-Arch;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé mandate la firme Patri Arch pour le contrat de réalisation d'un pré-inventaire du patrimoine bâti pour la somme de 36 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant toutes les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution font foi de contrat intervenu entre les parties.

20. AFFAIRES NOUVELLES :

A) RÉOLUTION 20-68 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que dans le contexte des impacts financiers des mesures mises en place pour contrer la propagation de la Covid-19, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec a élaboré le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que la gestion de ce programme est confiée aux MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente relative au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises qui sera soumise par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

B) RÉOLUTION 20-69 : ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

CONSIDÉRANT que dans le contexte des impacts financiers des mesures mises en place pour contrer la propagation de la Covid-19, le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec a élaboré le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

- CONSIDÉRANT que la gestion de ce programme est confiée aux MRC;
- CONSIDÉRANT les exigences établies par le ministère face à ce programme;
- CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir une politique d'investissement en bonne et due forme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la politique d'investissement du Programme d'aide aux petites et moyennes entreprises.

C) RÉSOLUTION 20-70 : ADJUDICATION DU FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DU 298 ET 298-A, BOULEVARD YORK SUD À GASPÉ – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	8 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 avril 2020
Montant :	1 000 000 \$		

- CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 avril 2020, au montant de 1 000 000 \$;
- CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPE

31 800 \$	2,68000 %	2021
32 400 \$	2,68000 %	2022
33 000 \$	2,68000 %	2023
33 700 \$	2,68000 %	2024
869 100 \$	2,68000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,68000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

31 800 \$	2,73000 %	2021
32 400 \$	2,73000 %	2022
33 000 \$	2,73000 %	2023
33 700 \$	2,73000 %	2024
869 100 \$	2,73000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,73000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 800 \$	2,00000 %	2021
32 400 \$	2,05000 %	2022
33 000 \$	2,15000 %	2023
33 700 \$	2,30000 %	2024
869 100 \$	2,45000 %	2025

Prix : 98,03100 Coût réel : 2,88441 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPÉ est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPÉ pour son emprunt par billets en date du 15 avril 2020 au montant de 1 000 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 19-210. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

D) RÉOLUTION 20-71 : AJOUT DU BUDGET AU PLAN D'ATTÉNUATION DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT la résolution #20-49 adoptée le 20 mars 2020;

CONSIDÉRANT le volume de demandes reçues en vertu de ce programme;

POUR CES MOTIFS,

Il PROPOSÉ par le conseiller de comté Dany Brousseau

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte d'ajouter la somme de 65 000 \$ au Plan d'atténuation des impacts financiers de la Covid-19;

QUE ce budget supplémentaire provienne d'un transfert de l'enveloppe dévolue au soutien aux entreprises poste 02.62000.973.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question, car la réunion est à huis clos.

22. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 17 h 13.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général